main vers le pays ami qui s'apprête à vous faire fête.

Je lève mon verre à la gloire de l'armée espagnole, au long et heureux règne de son chef et à la prospérité de l'Espagne.

Ces deux toasts ont été écoutés debout par tous les convives. Après le toast du roi, la musique de la garde républicaine a joué la « Marseillaise ». Après le toast du président, la musique de la garde a joué l'hymne royal espagnol.

Une bombe cléricale

Une femme horriblement blessée

Bourg, 3 juin. — Anarchistes par leur opposition irréductible aux lois de l'Etat, voici que les cléricaux en arrivent aux procédés mêmes de l'anarchie militante : ils préparent et placent les bombes.

A Chézery, dans une commune du département de l'Ain, les calotins ont imaginé de placarder sur les locaux scolaires une affiche de protestation contre la séparation des Eglises et de l'Etat. Comme ils redoutaient à bon droit que les républicains ne vinssent arracher ce papier, ils imaginèrent de placer à proximité un explosif chargé de plomb de chasse ; par une disposition ingénieuse, l'engin devait faire explosion lorsque l'on marcherait sur une ficelle traînant sur le sol. Le hasard servit merveilleusement les vues des infâmes calotins de Chézery ; la femme de l'instituteur, en rentrant chez elle, fut victime de l'explosion et eut toute la partie inférieure du corps déchiquetée par le plomb.

Les abominables individus qui fabriquèrent cette machine infernale ont été arrêtés. Ils ont fait devant la justice des aveux complets.

Il n'y aura contre un tel fait qu'un seul cri d'indignation. Mais ce sont là des moyens qui appellent d'énergiques représailles. Si les cléricaux se conduisent comme des criminels dangereux, ils doivent être traités comme tels, et les lois, impitoyables aux anarchistes, ne sauraient les épargner.

Que diront demain tous les réactionnaires qui flétrissent avec tant de violence les Espagnols, lanceurs de bombes ? Vont-ils applaudir, au geste des sacristains de Chézery, en maudissant les régicides ?

L'infamie des moyens de défense ne montre pas seulement la valeur de la cause que soutiennent les calotins, elle prouve encore à quel paroxysme de colère les pousse l'abolition des privilèges séculaires dont ils ont joui dans l'Etat.

CONGRÈS NATIONAL

des Retraites pour la Vieillesse

Paris, 3 juin. — Dans sa séance d'hier le Congrès national des retraites pour la vieillesse qui s'est ouvert, comme on le sait, avant-hier à Paris, a voté l'ordre du jour suivant, réclamant :

1. Que l'âge de la pension de vieillesse soit abaissé pour les mères de famille, en proportion du nombre des enfants élevés ;

2. Que jusqu'à concurrence de 360 francs la retraite d'invalidité n'atteigne pas la pension d'assurance ;

3. Que les représentants élus des sociétés de secours mutuels soient expressément maintenus dans la composition des comités chargés de veiller à l'application de la loi.

La Mutualité et la loi projetée

On a abordé ensuite l'examen du rapport de la commission sur la constitution des caisses de retraite.

Les adversaires de l'obligation, qui sont d'ailleurs en minorité, ont défendu, parfois avec âpreté, leur thèse. Retenons les discours de MM. Arbaux et Audiffred, qui expriment leur crainte de voir disparaître avec la loi nouvelle les mutualités. M. Emile Cheysson, de l'Institut, a exprimé le vœu que le projet réserve à la femme la part à laquelle elle a droit.

M. Gravelle trouve que l'impôt de 300 millions que les retraites imposeraient à l'industrie est trop lourd. Il voudrait qu'on procédât graduellement comme pour les lois sur la durée du travail. Quant aux charges que l'Etat assume, il peut y faire face avec un impôt sur la richesse acquise. M. Gravelle préconise le système de la répartition.

Discours de Millerand

Millerand défend le principe de l'obligation. Il remercie d'abord le congrès d'avoir par un vœu approuvé le projet d'assurance obligatoire que la Chambre a pu faire aboutir grâce « aux seuls efforts » de la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Mais ce projet reconnaît le droit de faire appel à l'Etat à tout citoyen, qu'il ait été ou non prévoyant, qu'il ait ou non commis des fautes.

Le principe du droit à la vie consacré, une seconde loi devait suivre, corollaire et conséquence de la première, c'est la loi sur l'assurance obligatoire, qui fera que ceux-là qui ont épargné ne soient pas dupes de leur générosité.

Millerand montre que le système belge — mutualité substituée — qu'on a opposé au système de la commission est loin d'être sans reproche. D'abord il coûte très cher. En France, il reviendrait à 75 millions environ.

A-t-il donné tous les résultats qu'on en attendait ? Le nombre des livrets a augmenté, mais les versements ne se soutiennent pas. Cela tient à ce que sous le nom de société de secours mutuels on a fondé des sociétés politiques, dont les adhérents n'ont pris des livrets que pour obtenir des subventions.

Le projet de la commission n'est pas assez étendu déclare-t-on ? C'est vrai. Mais il fait cependant passer le nombre des retraites de 140,000 francs à 10 millions. Les ouvriers de l'agriculture sont sur le même pied que ceux de l'industrie. Si l'on tient compte que les exigences ne sont pas les mêmes à la ville qu'à la campagne.

La femme qui ne travaille pas à l'usine a le droit comme le petit commerçant, comme le métayer, de prendre un livret. L'ouvrière a les mêmes avantages que l'ouvrier.

Millerand ne nie pas les améliorations de détail qui pourront être apportées à la proposition de loi. Il faut profiter de l'expérience de l'Allemagne. Une centralisation excessive est à craindre. Les sociétés de secours doivent rester les organes préférés qui assureront le service des retraites. Ils contrôleront et centraliseront les fonds.

AUTRES DISCOURS

M. Mabilleau s'élève contre ceux qui voudraient que la mutualité restât indifférente et continuât son œuvre sans se soucier de la loi projetée. Elle perdrait ainsi les avantages qui lui ont été conférés par le législateur de 1898. Le 4 1/2 % qui lui est assuré disparaîtrait promptement.

La mutualité peut percevoir et transmettre les cotisations ? Mais trente mille communes n'ont pas de société, et n'y a-t-il pas à craindre que cette disposition, qui conservera il est vrai les œuvres dues à l'initiative privée, n'arrête leur développement.

Ce qu'il faut, c'est mettre réellement les assurés nouveaux en état d'exercer leur droit de liberté quant au régime qu'ils ont à choisir. Le service de maladie resterait aux sociétés, et là où aucune société n'existerait pas, une caisse mutuelle de maladie serait fondée.

M. Deschanel est aussi d'avis que les mutualités reçoivent les cotisations. Elles garderont le quart des versements des patrons et des ouvriers pour les autres services que la retraite. D'ailleurs, pour les mutualités scolaires, elles donneront des avantages. Des subventions au service de maladie pourront être accordées, et en proportion inverse des salaires des adhérents.

L'orateur ne veut pas faire courir une « aventure financière », et il pense que les contribuables n'ont pas à accorder de faveur à ceux qui peuvent se suffire à eux-mêmes.

Vote de l'ordre du jour Mabilleau

Finalement, le Congrès adopte un ordre du jour présenté par M. Mabilleau, et ainsi conçu :

« Le Congrès, animé d'une double préoccupation, celle de ne pas faire échec à une législation d'assurance générale qui vise spécialement les imprévoyants et les déshérités de la vie sociale, et celui de maintenir aux œuvres de prévoyance libre mieux que leur situation présente, une possibilité de progrès indéfini pour le bien-être, la paix et la dignité du pays, affirme que le système de prévoyance sociale que les pouvoirs publics doivent avant tout favoriser et développer est la mutualité ;

Emet le vœu :

1. Qu'en aucun cas, la législation projetée ne doit porter atteinte aux droits et prérogatives de la mutualité ;

Que les mutualistes doivent être admis dans la plus large mesure à participer au service des assurances générales, et que les assurés éventuels devront dans tous les cas être incités à entrer dans les sociétés de secours mutuels. »

Millerand s'était rallié à cet ordre du jour. Mirman l'a également voté après avoir obtenu de M. Mabilleau cette déclaration qu'il ne pourrait être opposé à ceux qui demanderont l'exonération de certains salaires.

Tremblements de terre

Dans les Balkans et au Japon. — Une ville détruite en Albanie. — Nombreux morts et blessés. — Un cyclone dans la colonie anglaise du Cap. — Deux cents noyés.

Sofia, 3 juin. — Un violent tremblement de terre vient de se produire en Albanie.

La ville de Scutari a été presque entièrement détruite. On a retrouvé sous les décombres 100 morts et 250 blessés. La population campe en plein air en dehors de la ville.

Les villes d'Antivari et de Cattaro ont souffert aussi de nombreux dommages. Une panique s'est produite à Cattaro et de nombreuses familles ont passé la nuit sur des bateaux.

De nouvelles secousses ont été ressenties dans la journée d'hier, cependant moins fortes que les précédentes.

On mande de Tokio le 2 juin qu'un violent tremblement de terre s'est produit au centre du Japon ; il s'est étendu généralement de Hiroshima à Simonoseki. On ignore le nombre des victimes ; on craint qu'il ne soit élevé. On ignore également l'importance des dégâts.

Une autre dépêche de Tokio, 3 juin, dit que le gouverneur de la province affectée par le tremblement de terre télégraphie qu'à Hiroshima et à Oudjina, 6 personnes ont été tuées et 79 blessées. 33 maisons ont été détruites.

Les rapports des autres régions atteintes sont incomplets, mais on croit qu'il y a eu relativement peu de morts et de maisons détruites.

Les lignes télégraphiques sont coupées.

On télégraphie de Londres qu'une forte tempête a balayé la colonie du Cap pendant la soirée de mercredi ; elle a causé de graves dégâts. Un réservoir, à Sinetown, a débordé, et 200 Hindous et indigènes ont été noyés. Les communications ont été interrompues.

Le train-poste de Johannesburg est resté treize heures bloqué par les neiges.

Au sud d'Eastcourt, un navire a fait naufrage ; il y a eu neuf morts.

BIZARRE PROPOSITION

Le Cri de Paris a reçu la lettre suivante, dont il garantit l'authenticité, ajoutant qu'il tient à la disposition de Gustave Hervé les sommes qu'elle propose :

Ou bien M. Gustave Hervé est atteint d'aliénation mentale, et alors ses propos sont dépourvus d'importance, ou bien il jouit de toutes ses facultés, et alors ses propos réfléchissent véritablement sa pensée. S'il est de bonne foi, ce que j'aime à croire — car autrement il serait sans excuse — je lui propose l'expérience suivante. M. Gustave Hervé a proclamé, hautement, que l'idée de patrie était un préjugé, un mensonge conventionnel, une théorie absurde et creuse et que cela lui était absolument égal d'être Français ou Allemand. Il a même dissimulé à peine ses préférences pour cette dernière nationalité. Qu'à cela ne tienne. Je vais faciliter à M. Hervé le moyen de réaliser ses vœux. Je lui offre, pour s'établir en Allemagne, une somme de deux mille francs. Je lui offre également, pour le jour où il sera devenu « sujet » allemand, une somme de quinze mille francs. C'est peu, sans doute, mais M. Hervé — il l'a dit lui-même — a des goûts modestes. C'est un homme simple et qui se contente de peu. Il abhorre le luxe et la vie facile. Il ne songe qu'au bien de l'humanité. Après quatre ou cinq ans de séjour en Allemagne, M. Hervé pourra comparer. Il nous dira s'il a gagné à changer de pays, et si la nationalité allemande, comme il l'affirme, vaut mieux que la nationalité française.

Il sera intéressant de connaître la réponse de Gustave Hervé.

Faits Divers
REGIONAUX

Drame de la misère à Lille

Un soldat noyé avec sa femme. — Découverte d'un des cadavres.

Nous avons relaté, lundi matin, cette lugubre trouvaille faite par un passant, au bord de la Deûle, un peu au-dessus du Grand Carré, d'un ballot renfermant un képi de soldat du 43e, une épée baïonnette, un livret militaire au nom de Pierre Delemart et un livret d'ouvrière au nom d'Angèle Spitaels.

Un papier épinglé sur le ballot, annonçait l'intention des deux jeunes gens de chercher dans les eaux de la Deûle un remède à leur profonde misère.

Des fouilles avaient été commencées immédiatement dans la rivière, mais elles n'avaient donné aucun résultat jusqu'à présent. Ce n'est que samedi, vers 9 heures du soir que l'éclusier du pont de Saint-André, aperçut, flottant sur l'eau, un cadavre revêtu d'un uniforme militaire. Il l'attira sur la berge où il fut reconnu pour celui du soldat Delemart. Le corps a été transporté à la morgue.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations.

Les recherches vont continuer plus activement que jamais en vue de retrouver la compagne du militaire.

Une construction qui s'écroule
A CALAIS

UN MAÇON MORT ASPHYXIE

Un terrible et mortel accident s'est produit à Calais sur un chantier de construction.

Un ouvrier a été enseveli vivant, et n'a pu être dégagé qu'alors qu'il avait cessé de vivre.

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, deux maçons travaillaient à la construction des murs de la cuisine située au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction, rue des Salines, numéro 1, quand un manœuvrier, Alfred Darras, âgé de 27 ans, demeurant boulevard Blanchard, à Guînes, descendit dans le sous-sol pour enlever les bois de soutènement de la voûte cintrée de la fosse.

Un de ses camarades se tenait au dehors, pour recevoir les planches qu'il enlevait et lui passait au fur et à mesure. Darras ayant terminé son opération s'apprêtait à remonter au jour, lorsque soudain un craquement sinistre se fit entendre. Dans une masse inextricable de briques, de mortier, et de gravats, la voûte de la fosse et deux pans de mur, hauts de trois mètres environ, s'abattaient sur lui, l'ensevelissant entièrement.

Les deux maçons qui travaillaient en haut, à la construction des murs éboulés, avaient fort heureusement eu le temps de se jeter en arrière, pour éviter d'être entraînés avec les briques.

UN CADAVRE

Les secours s'organisèrent rapidement et le déblayage commença. Mais on conçoit que le travail ne pouvait se faire que lentement, trop lentement surtout au gré de ceux qui y coopéraient, et qui dans leur précipitation s'écorchaient les mains et s'arrachaient les ongles contre les briques et les matériaux de toutes sortes.

De temps à autre, ils appelaient l'enseveli par son nom, mais rien ne leur répondait. Au bout d'un quart d'heure qui leur parut un siècle, ils entendirent cependant un sourd gémissement, et le bras du malheureux Darras apparut.

Dès lors il fut rapidement dégagé et remonté au jour. On l'étendit sur l'herbe, tandis qu'un ouvrier courait chercher un médecin.

Presque simultanément M. Dodré et Guyot arrivèrent. Après avoir examiné le corps du maçon, ils déclarèrent que l'infortuné avait succombé à l'asphyxie.

Il portait en outre de la fracture du tibia droit, des contusions multiples, mais aucune n'était mortelle.

Pendant le séjour trop prolongé sous la terre et les briques, Darras était mort étouffé.

Le corps de Darras fut transporté à la morgue tandis que s'ouvrait l'enquête sur les causes de l'accident.

Divers échantillons des matériaux furent placés dans des boîtes, sur lesquelles on apposa les scellés en présence de l'entrepreneur.

Seule l'analyse du mortier déterminera exactement les causes de cet épouvantable accident.

Un sergent de Saint-Quentin
TUÉ PAR UN TRAIN

Un triste accident a signalé, avant-hier, le départ du roi d'Espagne de Châlons.

Au moment où le train spécial qui ramenait le roi d'Espagne et le président de la République du camp de Châlons passait à la hauteur de la sucrerie de Neuilly-Saint-Front, un sergent du 67e régiment d'infanterie faisant partie du détachement chargé de la surveillance de la voie ferrée, a été surpris et tamponné par la locomotive du train royal.

C'est un sergent rengagé, nommé Reure, âgé de trente et un ans, originaire de Saint-Quentin, qui comptait onze ans de services, avait fait la campagne d'El-Moungar et était proposé pour la croix.

Il passait, l'arme sur l'épaule droite, la revue de la partie de la ligne soumise à sa surveillance, lorsqu'il fut surpris par la locomotive lancée à toute vitesse. Il a eu le crâne ouvert et le bras gauche fracturé. Son fusil a été retrouvé à une dizaine de mètres de son cadavre.

Violent incendie à Dury

50.000 francs de dégâts. — Un pompier blessé.

Un incendie s'est déclaré jeudi soir, vers dix heures, dans la ferme occupée par M. Garçon, cultivateur, ancien maire de Dury (Somme).

Les bâtiments qui couvrent une superficie de plusieurs milliers de mètres carrés, et qui servaient autrefois d'écoles ont été la proie des flammes.

L'incendie fut aperçu par un domestique qui sortait de la cour de la ferme et qui donna l'alarme aussitôt.

Les secours s'organisèrent rapidement. Toute la population accourut sur les lieux du sinistre dont l'intensité ne faisait qu'accroître. Les tambours et clairons des pompiers rappelaient également les sapeurs qui, sous les ordres de leur dévoué lieutenant M. Morel, amenèrent bientôt trois pompes et un dévidoir.

L'officier fit mettre en batterie ses extincteurs, puis voyant le danger que courait la bergerie de M. Lucien Dumont, il fit installer immédiatement une pompe qui, s'alimentant à la mare du pays, avec une chaîne formée par les habitants, protégea efficacement ce bâtiment.

On put, au prix des plus grands efforts, faire sortir les moutons de leur étable et les mettre en sûreté.

Pendant ce temps, une deuxième pompe était placée dans la cour de la ferme, alimentée elle-même par une pompe aspirante et foulante, amorcée dans la mare intérieure et l'incendie fut attaqué de fait.

Le dévouement de tous fut remarquable ; le bétail au complet pour être mis à l'abri, ainsi que tout le matériel roulant agricole.

M. Andrieux, maire de Dury, les officiers de pompiers rencontrèrent parmi la foule le plus grand empressement et les manœuvres furent exécutées sans désarroi.

Successivement arrivèrent à Dury les pompiers de Rumigny, de Saleux (Usine Cauvin), d'Hébécourt, de Vers, de Saint-Sauflieu, celle de Saint-Fuscien conduite par les habitants (il n'y a pas de pompiers à Saint-Fuscien).

L'escouade numéro 12, d'Amiens, sous les ordres du lieutenant Dufossé, qui croyait à l'incendie de l'Asile de Dury était également présente et le commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Amiens, en cas de réquisition avait pris ses mesures pour envoyer des secours, rendus fort heureusement inutiles par la présence des escouades voisines de Dury.

Ce ne fut qu'après deux heures et demie de travail acharné, que les pompiers purent enrayer le sinistre. Mais, jusque vendredi, à neuf heures et demie du matin, les pompiers de Dury noyèrent les décombres.

Le caporal Martin, de la deuxième escouade des pompiers de Dury, au cours des travaux de sauvetage, est tombé d'un mur, haut de quatre mètres cinquante, et s'est blessé à l'épaule.

Les causes du sinistre sont inconnues. Les dégâts paraissent devoir s'élever à une cinquantaine de mille francs, pour lesquels il y a assurance.

La gendarmerie de Saint-Sauflieu a ouvert une enquête sur cet incendie qui a jeté l'émotion dans tout le pays.

Ajoutons que la lueur des flammes s'apercevait très nettement à Amiens, et s'est vue, assure-t-on, à dix kilomètres à la ronde.

Une locomobile et une batteuse ont été détruites, mais, ainsi que nous le disons plus haut, le matériel et les bestiaux, sauf quelques volailles ont été sauvés.

Drame de l'adultère
A LA HERIE-LA-VIEVILLE

Un drame vient de se dérouler à La Hérie-la-Viéville, localité située à quelques kilomètres d'Hirson. Un mari, surprenant sa femme en flagrant délit d'adultère, a tué le complice de celle-ci.

EN FLAGRANT DELIT

Lundi matin, à cinq heures moins un quart, M. Hourdain, âgé de 34 ans, père de deux jeunes enfants, — un petit garçon et une petite fille — quittait son domicile pour se rendre à son travail chez M. Paraingaux-Grouselle, son patron, laissant à sa maison sa femme encore couchée, et ses deux enfants, couchés dans une chambre contiguë. A son départ les volets de la fenêtre donnant sur le chemin étaient ouverts.

A six heures, M. Hourdain, partit de chez M. Paraingaux avec une voiture de fumier qu'il devait conduire dans les champs.

En repassant devant sa maison, il constata que les volets qui, une heure avant étaient ouverts, étaient maintenant fermés.

Se doutant que quelque chose d'anormal se passait, il brisa un carreau du débarrassoir, situé à l'extrémité de la maison, et par là, tira la targette qui maintenait la porte.

M. Hourdain passa alors dans sa maison. En arrivant dans sa chambre à coucher, il trouva sa femme en chemise au milieu de la place, essayant de mettre ses bas, mais tremblant à tel point, qu'elle n'y parvenait pas. « Pourquoi ne me préviens-tu pas à la porte ?.. Tu cherches à me surprendre ! » dit Mme Hourdain à son mari. Celui-ci alla au lit et y remarqua deux places de personnes parfaitement formées. Il mit sa main à l'endroit des deux places. Toutes deux étaient chaudes encore.

LE MEURTRE

M. Hourdain, était cette fois fixé. Il chercha le complice de son épouse. Il se baissa et regarda sous son lit. Il ne vit rien. Il alla alors dans la chambre où reposaient ses jeunes enfants et, se baissant à nouveau, regarda sous le lit de ceux-ci. Il aperçut un individu en chemise qui y était caché. Il le tira par la tête et reconnut un nommé Léon-Abel Jumeaux, manouvrier comme lui à La Hérie-la-Viéville.

Que se passa-t-il alors entre ces deux hommes ? Pour le savoir, il faut laisser la parole à M. Hourdain, puisque « l'autre » est mort.

« Connaissant bien Jumeaux, déclare M. Hourdain, et sachant parfaitement que si je ne le tuais pas, il me tuerait, je lui dis : « A nous deux ! — D'accord », me répondit-il, essayant de me frapper. La raison m'échappa et, ne me connaissant plus, je lui portai un violent coup de poing entre les yeux. Jumeaux fut étourdi et tomba à la renverse sur le pavé où je lui portai de terribles coups de pieds sur la tête. Il fut tué en un instant. »

Pendant ce temps, sa femme qui avait essayé inutilement d'intervenir, s'enfuit. Des voisins mis au courant s'efforcèrent de calmer M. Hourdain, qui jouit d'une excellente réputation dans la région et pénétrèrent dans la maison. Les habits de Jumeaux furent retrouvés un peu partout, jusque sous les oreillers du lit.

Un médecin a pratiqué l'autopsie du cadavre de Jumeaux. Il a conclu, croyons-nous à une mort provoquée par un épanchement au cerveau.

Jumeaux était peu considéré et passait pour être dangereux, surtout étant ivre.

M. Hourdain a été laissé en liberté, sous condition de se tenir à la disposition de la justice.

Hygiène Alimentaire

LE BEURRE

Le beurre est le corps gras naturel qu'on extrait du lait, où il se trouve en suspension.

Le beurre contient, normalement, de l'eau : 10 à 16 % ; de la caséine : 0,28 à 2,17 % ; du sucre de lait : 0,10 à 0,50 % ; des sels minéraux : 0,10 à 2,90 % et 78 à 90 % de matières grasses ou beurre pur.

Tous les éléments du beurre, ses acides volatils et solubles dans l'eau, ses acides peu volatils et peu solubles, non volatils et insolubles, varient en proportions, d'après M. le docteur Heret, suivant la race et l'âge de la vache, son état de santé ou de maladie ; l'âge du lait, la région, le sol, la nourriture, la saison, le procédé de fabrication.

Ces variations dans la composition du beurre expliquent la difficulté de fixer un chiffre absolu pour les indices des acides gras fixes et des acides volatils.

Elles expliquent aussi les scrupules de conscience que M. le conseiller à la Cour, M. Vibert, exprimait à Arras au Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale que présidait M. Casimir-Périer :

« Que les parquets dans leur zèle à travailler pour le bien public, ne sacrifient point toutefois les droits du particulier. Il faut que l'expertise soit entourée de toutes les garanties de sincérité et de vérité. Je crois quant à moi que le législateur a encore quelque chose à faire de ce côté ».

La loi elle-même qui a réglé la répression contre la fraude sur le beurre est dominée par cette préoccupation, et elle règle minutieusement les procédés et les détails opératoires de la recherche de ses falsifications. Elle oblige l'expert officiel, chargé de l'analyse des échantillons prélevés, à se conformer strictement à des prescriptions spéciales et à faire usage non pas de tel ou tel procédé à son choix, mais exclusivement des procédés adoptés par le comité consultatif des stations agronomiques et des laboratoires agricoles.

C'est que deux intérêts se trouvant en présence. Le beurre est un produit d'une consommation si considérable que la recherche de ses fraudes présente un intérêt tout particulier à cause du dommage qui peut en résulter pour les éleveurs et les agriculteurs.

Et, d'autre part, M. Dubron, évoquant les droits du particulier ne craignait pas de dire en ouvrant le Congrès d'Arras, qu'il était urgent d'étudier « les remaniements nécessaires d'une législation qui ne réalisera véritablement son but et ne sera indiscutablement respectable que quand, impitoyable pour les falsificateurs, elle offrira toute garantie au consommateur — sans livrer le droit sacré de la défense aux incertitudes des expertises conjecturales et d'une procédure arbitraire. »

Enfin et surtout, le beurre est un aliment ; et c'est là ce qui nous intéresse. Un kilogramme de beurre représente à peu près la totalité des corps gras contenus dans 28 litres de lait ; c'est un aliment respiratoire important.

Des beurres très purs, peuvent être médiocres. Après le barattage qui déjà donnera des qualités différentes, suivant que le lait aura été travaillé aussitôt qu'il a été tiré, ou tardivement au contraire afin d'obtenir un rendement plus élevé, vient le malaxage.

Le malaxage se fait avec les mains ou mécaniquement, soit à sec, soit avec de l'eau, pour retirer le lait que le beurre retient. Les beurres de qualité supérieure sont soigneusement lavés avec de l'eau renouvelée plusieurs fois, et ainsi ne contiennent presque plus de sucre de lait et très peu de caséine. Les beurres médiocres obtenus par un malaxage à sec, retiennent au contraire une quantité très sensible de sucre de lait et de caséine qui sont cause d'altérations rapides.

La question de savoir où commence la fraude est difficile.

Combien un beurre normal peut-il contenir d'eau ? On a rencontré des échantillons qui en contenaient jusque 23 %. Quelle peut être l'influence de la préparation ? de l'alimentation du bétail ? Les tribunaux allemands disent que le beurre, quelle que soit sa provenance, doit être déclaré additionné d'eau, du moment que sa teneur en eau dépasse 20 %.

Si nous achetons des beurres demi-sel ou des beurres salés, quelle sera la dose normale de sel : 2 à 4 % pour les premiers, 2 à 8 % pour les seconds ? ou plus, ou moins ?

Ce sont des questions que nous aurons à examiner en même temps que toutes celles relatives à l'introduction de graisses étrangères ou de produits autres que le sel. Nous aurons à dire aussi comment se poursuit la fraude et quelles sont les garanties de la répression.

G. DESMONS.

Dernière Heure

LA GUERRE
Russo-Japonaise

LA QUESTION DE LA PAIX

Pétersbourg, 3 juin. — Des conseils extraordinaires sont journellement tenus à Tsarskoé-Sélo. Leurs réunions si fréquentes semblent indiquer des préoccupations de paix ; mais on affirme de la meilleure source que nulle démarche n'a encore été faite ou décidée dans ce sens.

Les *Novosti* appuient le *Novoié Vrémia* pour demander l'intervention des puissances afin d'empêcher un traité de San-Stefano japonais ; mais l'idée d'un congrès ne trouve aucun écho dans les cercles bien renseignés.

Un petit entrefilet du *Messager officiel*, annonce que le projet Bouliguine serait prêt et bientôt soumis au conseil des ministres.

M. Souvorine remarque que c'est le peuple et non la bureaucratie qui payera l'indemnité de guerre et que c'est donc le peuple qui doit décider de la guerre ou de la paix.

L'INTERVENTION DE M. ROOSEVELT

Washington, 3 juin. — Au cours de l'entretien qu'il a eu hier avec le comte Cassini, ambassadeur de Russie, le président Roosevelt lui a dit qu'en exprimant l'espoir de voir la paix bientôt conclue en Extrême-Orient, il croyait être l'interprète des sentiments de toutes les puissances, comme des siens propres et de ceux de son gouvernement.

Le comte Cassini a fait remarquer dans sa réponse que si les conditions du Japon étaient aussi rigoureuses qu'on le disait, la Russie aurait avantage à continuer la guerre indéfiniment, avec la chance de l'emporter sur terre.

L'ambassadeur d'Italie a rendu visite au comte Cassini dans la soirée. Celui-ci aura un nouvel entretien avec M. Roosevelt dès qu'il aura une réponse de son gouvernement auquel il a communiqué par dépêche les vues du président.

LE GROUPE PARLEMENTAIRE ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Paris, 3 juin. — M. d'Estournelles de Constant, sénateur, vient de convoquer pour cette après-midi le groupe parlementaire de l'arbitrage international.

M. d'Estournelles de Constant veut inviter le groupe à délibérer sur un projet de motion invitant le gouvernement « à offrir, d'accord avec le gouvernement britannique ses bons offices aux gouvernements russe et japonais, conformément aux stipulations du titre II et notamment de l'article III de la convention de la Haye ».

Rappelons que l'article III de cette Convention est ainsi conçu :

« Les puissances signataires jugent utile qu'une ou plusieurs personnes étrangères au conflit offrent de leur propre initiative, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou leur médiation aux Etats en conflit.

« Le droit d'offrir les bons offices ou la méditation appartient aux puissances étrangères au conflit même pendant le cours des hostilités.

» L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties en litige comme un acte peu amical ».

LE PHARE DE LA VICTOIRE

Tokio, 3 juin. — Pour répondre à de nombreuses demandes, le ministère de la marine a décidé d'élever par souscription nationale un phare colossal à Okinoshima, pour commémorer la victoire de l'amiral Togo.

Les projecteurs éclaireront dans un rayon de huit milles, couvrant ainsi presque tout le champ du récent combat naval.

LA CAPTURE DE RODJESTVENSKY

Tokio, 3 juin. — Un contre-torpilleur japonais revenu à Tokio donne des détails sur la capture de l'amiral Rodjestvensky.

Le 28 mai au matin, le « Sasanami » et le « uagoro » faisant des recherches, découvrirent deux contre-torpilleurs russes dont l'un avec le drapeau de la Croix-Rouge arboré à l'arrière. C'était le « Biedovie » portant Rodjestvensky et son état-major. Le « Bidovi » fit des signaux pour indiquer qu'il manquait d'eau et de charbon et qu'il avait des avaries à sa machine. Une garde armée japonaise accosta le « Biedovi » pour recevoir sa capitulation. Les Russes prièrent les Japonais de ne pas transporter l'amiral et les autres blessés. Les Japonais y consentirent mais stipulèrent que la garde armée exécuterait l'amiral russe, si, en raison du retard ainsi apporté, d'autres navires russes accouraient et tentaient d'enlever l'amiral.

Le « Sasanami » ayant le « Biedovi » en remorque arriva à Sassebo par une mer houleuse.

LES DEBRIS DE LA FLOTTE RUSSE

Washington, 3 juin. — Le contre-amiral Prine câbla aujourd'hui au gouvernement que le sémaphore annonçait en vue de Luçon la présence de vaisseaux russe, l' « Oleg » et l' « Aurora ». Le gouvernement décida que ces vaisseaux devraient rester 24 heures s'ils n'étaient pas endommagés et capables de tenir la mer et resteraient le temps nécessaire pour les réparations ou bien seraient conservés pendant toute la durée de la guerre. Ce dernier cas semble le plus probable.

MANIFESTATION CONTRE LA GUERRE A PETERSBOURG

Charge de Cosaques

Pétersbourg, 3 juin. — Ce soir, la police et les Cosaques dispersèrent près de l'Institut polytechnique 15,000 ouvriers manifestant avec drapeau rouge contre la guerre et chantant des refrains révolutionnaires. Les charges durèrent une heure. 12 ouvriers ont été grièvement blessés ; une quarantaine l'ont été légèrement.

Le Roi d'Espagne à Paris

APRES LE BANQUET DE L'ELYSEE

Paris, 3 juin. — Le déjeuner militaire donné à l'Elysée en l'honneur du roi d'Espagne s'est prolongé jusqu'à trois heures.

A l'issue du repas, le Roi, le Président de la République et Mme Loubet, accompagnés par les présidents des deux Chambres, le président du Conseil et les ministres, se sont rendus dans la galerie donnant sur le parc, tandis que les autres invités se réunissaient dans la salle dite du Paon, où le fumoir avait été installé.

Le souverain s'est assez longuement entretenu avec MM. Fallières, Paul Doumer, et les ministres. Puis, sur sa demande, M. Berteaux, ministre de la guerre, lui a présenté individuellement le général Brugère et les membres du conseil supérieur de la guerre.

A 3 heures 25, le roi a pris congé du Président de la République et de Mme Loubet. Le chef de l'Etat l'a reconduit jusqu'à sa voiture. En se séparant, le Roi et le Président de la République se sont très affectueusement serré la main.

A sa rentrée au Palais-Royal, le roi Alphonse XIII a reçu une délégation constituée par la ville de Toulouse, sous les auspices du Comité Franco-Espagnol.

BANQUET A L'AMBASSADE D'ESPAGNE

Après avoir pris part, dans l'après-midi, à un tir aux pigeons, le roi a offert ce soir, à l'ambassade d'Espagne, un dîner au président de la République. Ce dîner comprenait 30 couverts.

Le président de la République et Mme Loubet, accompagnés du général Dubois et de M. Combarieu ont quitté l'Elysée à 8 h. [illegible] en landau fermé, sans escorte. Ils sont arrivés à l'ambassade d'Espagne à 8 h. [illegible] sans incident.

LE GALA DE L'OPERA

Le roi et le président quittèrent l'ambassade à 10 heures et quart allant à l'Opéra où ils arrivèrent à 10 heures et demie, toujours acclamés par la foule.

L'attentat contre le Roi d'Espagne

Les recherches policières à Madrid et Barcelone. — Arrestations en masse.

Madrid, 3 juin. — Le ministre de l'intérieur a déclaré que des recherches sont faites à Madrid, Barcelone, pour savoir si l'attentat contre le roi a des ramifications avec les révolutionnaires de ces deux villes.

Il paraît qu'avant le départ du roi à Paris, l'anarchiste Soza partit pour l'Andalousie pour se rendre en France. Il ne put quitter l'Espagne, étant surveillé de très près par la police. On savait qu'un attentat devait avoir lieu à Paris.

Des manifestations de sympathie ont eu lieu devant l'ambassade de France. La France et M. Loubet ont été vivement acclamés.

Les arrestations en masse continuent à Barcelone.

On télégraphie de Cette :

Deux soldats du 58e d'infanterie en garnison à Barcelone et un pâtissier habitant la même ville ont été arrêtés ce matin à onze heures par le commissaire spécial du port. Une surveillance étroite est organisée.

M. BIENVENU-MARTIN A LIEGE

Liège, 3 juin. — En octobre prochain se tiendra à Liège le Congrès de Médecine.

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique de France, invité par le comité organisateur à venir présider la séance d'inauguration, vient de faire connaître qu'il acceptait avec plaisir cette mission.

LES GREVES DE NANTES

Nantes, 3 juin. — A la suite de la grève des camionneurs, les conducteurs de tombereaux chargés de l'enlèvement des ordures ménagères ont cessé le travail.

Le maire a fait assurer le service par les cantonniers de la ville ; les soldats du train des équipages conduisent les véhicules.

La grève a également éclaté à la Savonnerie Serpette.

Un détachement de cinquante gendarmes est arrivé dans la matinée.

Il n'y a eu aucun incident jusqu'ici.

LE MARIAGE DU KRONPRINZ

La mission française reçue par l'empereur

Berlin, 3 juin. — L'empereur a reçu, aujourd'hui à midi, au Château Royal, les membres de la mission française chargés de représenter la France au mariage du Kronprinz.

Au cours de cette réception, qui a eu surtout un caractère protocolaire, l'empereur a prononcé les paroles suivantes : « Je remercie sincèrement M. le président de la République d'avoir choisi vos personnes pour m'apporter les vœux qu'il forme pour le jeune couple princier. »

Les Courses d'aujourd'hui

VOIR NOTRE « VIE SPORTIVE »

Pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin :

De la PETITE REPUBLIQUE : 1. *Mirabelle II*, Masque de Fer. — 2. *Fol Amour*, Ecurie Balsan. — 3. *Ecurie Balsan*, Apanage. — 4. *Mal au Ventre*, Pastille. — 5. Second Cure, Echalat. — 6. *Kruger*, Dolette.

De l'AUTO : 1. *Libretto*, Véla. — 2. *Amaryllis*, Zingara. — 3. *Amaryllis*, Piétat. — 4. *Ecurie Liénard*, Bastien. — 5. *Homesick*, Mimi Pinson. — 6. *Ecurie Viel Picard*, Dolette.

De l'ECLAIR : 1. *Libretto*, Jué. — 2. *Fol Amour*, Le Souvenir. — 3. *Ecurie Balsan*, Apanage. — 4. *Mal au Ventre*, Escrimeur. — 5. *Debrubat*, Mimi Pinson. — 6. *Diénay*, Loustic.

Du GAULOIS : 1. *Libretto*, Mirabelle II. — 2. *Le Souvenir*, Fol Amour. — 3. *Apanage*, Ecurie Balsan. — 4. *Mal au Ventre*, Canard. — 5. *Debrubat*, Homesick. — 6. *Dolette*, Ludivine.

Du MATIN : 1. *Mirabelle II*, Masque de Fer. — 2. *Fol Amour*, Ec. Balsan. — 3. *Ec. Balsan*, Apanage. — 4. *Mal au Ventre*, Pastille. — 5. *Second Cure*, Echalat. — 6. *Kruger*, Dolette.

Du NEW-YORK-HERALD : 1. *Libretto*, Jué. — 2. *Fol Amour*, Le Souvenir. — 3. *Apanage*, Angmering. — 4. *Fol Amour*, Le Souvenir. — 5. *Mimi Pinson*, Echalat. — 6. Lovette, Dolette.

Du PETIT JOURNAL : 1. *Masque de Fer II*, Libretto. — 2. *Ec. Balsan*, Le Souvenir. — 3. *Le Puritain*, Beaurepaire. — 4. *Mal au Ventre*, Journaliste. — 5. *Mimi Pinson*, Echalat. — 6. *Dolette*, Ludivine.

Du PETIT PARISIEN : 1. *Arbacès*, Libretto. — 2. *Fol Amour*, Le Souvenir. — 3. *Ec. Balsan*, Le Puritain. — 4. *Mal au Ventre*, Canard. — 5. *Debrubat*, La Ciotat. — 6. *Ludivine*, Dolette.

Du RADICAL : 1. *Libretto*, Jué. — 2. *Général Cronje*, Fol Amour. — 3. *Ec. Balsan*, Angmering. — 4. *Journaliste*, Mal au Ventre. — 5. *Ec. de Mézamat*, Mimi Pinson. — 6. *Dolette*, Montchéna.